



Fiche technique : PASS du CHM

Mise à jour mai 2010

ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE
PAR DECRET DU 24.01.1989

Depuis le 01 06 2009 une structure appelée Permanence Accès aux Soins de Santé s'ouvre au CHM

Elle se compose d'une Assistante sociale et d'un guichet sécurité sociale

Le guichet **Sécurité Sociale** se trouve au bureau principal des admissions
Téléphone ligne directe 02 69 61 86 39

On peut y **adresser des personnes ayant des problèmes d'affiliation ou n'ayant pas fait les démarches**

Privilégier les personnes ayant besoin de soins rapidement; les autres peuvent toujours aller directement à la CSSM

Pour mémoire ont droit à la sécurité sociale toute personne majeure en situation régulière sur le territoire (voir fiche assurance sociale)

Les pièces

l'imprimé type

Procuration :

A remplir lorsque le RIB est prêté par quelqu'un

La facture (sogéa ou autre) est au nom du logeur

Si les 2 cas se cumulent faire 2 formulaires si le mandataire est différent

Remarque

Absence de RIB : même si c'est mieux, ce n'est pas un obstacle

Passage à la CREC : un numéro provisoire peut être attribué en attendant

Il est parfois délivré une **attestation de dépôt** de dossier qui permet l'accès libre au système public en attendant l'attestation

Service Social du CHM

Il est en train de se réorganiser avec l'embauche de 4 nouvelles Assistantes sociales

Son siège est maintenant au sous-sol du bâtiment de la direction de l'hôpital (PASS écrit sur la porte)

Tel : 02 69 61 **36 40 / 36 41 / 36 42 / 36 43**

Il semble prévu une Assistante dédiée aux EVASAN, une en Médecine (cancéro), une au bureau des admissions (PASS) et une pour la PMI